

# Taux Bonus-Malus et Caisse CP

## ISAPAYE 2022

### 1. BONUS-MALUS : ANOMALIE POUR LES ENTREPRISES À LA CAISSE DES CONGÉS PAYÉS

#### 1.1 Qui est concerné par cette anomalie ?

Une anomalie a été détectée au niveau du bordereau URSSAF de la DSN mensuelle **pour les entreprises à la caisse des congés payés et éligibles au Bonus-Malus des contributions d'assurance chômage.**

Le montant déclaré sous le code CTP **769** correspondant au taux Bonus-Malus CCP est erroné : l'assiette a été déclarée au lieu du montant.

Le paiement envoyé dans la DSN mensuelle est correct.



L'URSSAF demande le paiement du montant de l'assiette présent dans le code CTP **769** du bordereau de la DSN mensuelle : **aucun paiement complémentaire n'est à effectuer.**

#### 1.2 Que doit faire l'utilisateur ?

**Avant d'envoyer la DSN mensuelle de la période d'emploi d'octobre 2022, il est nécessaire de supprimer le code CTP 769 du bordereau URSSAF de la DSN.**

**Après avoir calculé tous les bulletins de la période d'emploi d'octobre :**

ÉTAPE 1 : aller dans **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : choisir le mois d'exigibilité de "Novembre"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "**Calculer/recalculer**"

ÉTAPE 5 : cliquer sur "**Voir/modifier**"

ÉTAPE 6 : aller sur le bordereau URSSAF dans l'onglet **Cotisations**

ÉTAPE 7 : se positionner sur le code CTP **769**

ÉTAPE 8 : faire un clic droit "**Supprimer une ligne de cotisation**"

ÉTAPE 9 : enregistrer avec la disquette



Organisme collecteur	Raison sociale	Date début de rattachement	Date fin de rattachement	Montant des cotisations
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE	01/10/2022	31/10/2022	2272,00

  

Code Ducs	Libellé	Montant
027	CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	0,00
100	CAS GENERAL	250,00
100	CAS GENERAL	266,00
260	CSG+CRDS REGIME GENERAL	458,00
332	FNAL CAS GENERAL < 20 SALARIES	5,00
668	REDUCTION GENERALE	-464,00
769	BONUS MALUS CCP ASSURANCE CHOMAGE	609,00
772	CONTRIB. ASSURANCE CHOMAGE	70,00
863	RG MANDATAIRES SOCIAUX	584,00
863	RG MANDATAIRES SOCIAUX	433,00
937	COTISATION AGS CAS GENERAL	3,00
959	CFP ENTREPRISE < 11 SALAIRES	28,00
992	TA PRINCIPALE HORS ALSACE MOSELLE	30,00



En cas de recalcul de la DSN mensuelle ou d'annule-remplace, il sera nécessaire de modifier de nouveau le bordereau.



**Une correction sera apportée dans une prochaine version afin de permettre la régularisation du code CTP 769 dans les DSN de la période d'emploi de novembre à échéance du 5 ou 15 décembre.**

*Cette documentation correspond à la version 13.80. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*

Mise à jour : 02/11/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais